



FÉDÉRATION  
INTERNATIONALE  
DES OUVRIERS  
DU TRANSPORT

# SAFE — — — RATES SAVE LIVES

**REJOIGNEZ  
LE COMBAT POUR DES  
EMPLOIS DE QUALITÉ  
ET DES ROUTES SÛRES**

**MIEUX PAYÉS, POUR PLUS DE SÉCURITÉ**

**Des salaires équitables dans les transports routiers :**

- réduisent le nombre d'accidents
- améliorent la sécurité routière
- peuvent accroître la durabilité de notre secteur

**DES ÉTUDES MONTRENT QU'UNE AUGMENTATION DE SALAIRE  
DE 10 % PEUT RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE 30 %**

## LES TAUX DE RÉMUNÉRATION GARANTS DE LA SÉCURITÉ SONT LA SOLUTION

Nous voulons tous rentrer chez nous sain et sauf après une journée de travail.

En tant que travailleuses et travailleurs des transports routiers, nous nous voyons souvent contraints d'effectuer des journées interminables, de conduire malgré la fatigue, de dépasser les limitations de vitesse et de surcharger les véhicules. Et ce, quel que soit l'employeur, ou que l'on soit salarié ou propriétaire-exploitant. Les pressions commencent au sommet, avec des appels d'offres au rabais et des exigences déraisonnables de la part des grandes entreprises qui veulent faire transporter leurs marchandises par la route. Les pressions économiques se répercutent de ces grandes entreprises clientes vers les sociétés de transport et nous-mêmes, ce qui rend inévitables les pratiques routières dangereuses et compromet la sécurité de tous les usagers de la route.

Les taux de rémunération garantis de la sécurité peuvent mettre fin à ces pratiques intenable et garantir des conditions de travail et de rémunération équitables pour les routiers et des routes sûres pour tous.

### QUE SIGNIFIENT POUR MOI LES TAUX DE RÉMUNÉRATION GARANTS DE LA SÉCURITÉ ?

Ces taux peuvent être garantis par des conventions syndicales avec les opérateurs de transport et leurs clients, ou des réglementations qui :

- Fixent des conditions de travail et de rémunération justes et équitables pour tous les routiers
- Responsabilisent tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, dont les entreprises à leur sommet
- Associent les syndicats au processus d'élaboration, de contrôle et d'application des normes

Pour un routier, un « taux de rémunération garant de la sécurité » signifie qu'il touchera un salaire à la hauteur de son temps de travail, et suffisant pour conduire de façon sûre et subvenir aux besoins de sa famille.

Si un routier possède son propre véhicule, un taux de rémunération garant de la sécurité doit être calculé de façon à couvrir le prix d'achat ainsi que les frais d'entretien et de fonctionnement.

Pour les opérateurs, des taux de rémunération garantis de la sécurité sont synonymes de prix contractuels permettant de garantir des normes équitables et sûres pour tous les routiers. En d'autres termes, un transport à prix équitable.

### UNE EFFICACITÉ PROUVÉE DANS PLUSIEURS PAYS

Les systèmes de taux de rémunération garantis de la sécurité ont amélioré le quotidien des travailleurs et de leurs proches, la sécurité routière et la durabilité un peu partout dans le monde, par exemple au Canada, au Brésil, en Australie et en Corée du Sud.

Dans l'État australien de Nouvelle-Galles du Sud, ces taux ont permis d'éviter plus de 205 décès dus à des accidents de la route impliquant des poids-lourds.

Après deux ans de mise en œuvre de ces taux en Corée du Sud, le nombre de routiers s'assouplissant au volant est en recul de plus de 60 %.

### REJOIGNEZ LA CAMPAGNE MONDIALE POUR DES TAUX DE RÉMUNÉRATION GARANTS DE LA SÉCURITÉ

Luttons ensemble pour des transports routiers équitables, sûrs et durables.

Partout dans le monde, les routiers réclament :

- Des taux de rémunération garantis de la sécurité inscrits dans la législation
- Des tarifs de transport équitables garantissant une rémunération juste des routiers
- Des contrats clairs pour tous les travailleurs, afin que les taux de rémunération garantis de la sécurité puissent être contrôlés et appliqués
- Des pénalités pour les entreprises qui ne respectent pas les taux de rémunération garantis de la sécurité, dont celles au sommet
- Le droit d'être représentés par un syndicat et de se faire entendre
- Le respect, par les gouvernements et les entreprises, des normes internationales du travail relatives aux taux de rémunération garantis de la sécurité.



**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE SYNDICAT**